

## CRÉDIT D'IMPÔT ALLONGÉ POUR DONS DE CHARITÉ

### Qu'est-ce que le crédit d'impôt allongé ?

Le crédit d'impôt allongé est une proposition visant à augmenter le crédit d'impôt fédéral pour dons de bienfaisance de 29% à 39% pour tous les nouveaux dons de plus de 200 \$ (c.à.d. des dons qui dépassent le plus haut niveau précédemment donné).

Son but est d'encourager les individus à donner davantage et d'augmenter le nombre de Canadiens qui donnent aux œuvres de bienfaisance.

### Comment est-ce différent du crédit d'impôt fédéral actuel pour dons de bienfaisance, pour ce qui est des dons de plus de 200 \$ ?

Le crédit d'impôt allongé que l'on propose, (39%), est supérieur de **10 points de pourcentage à celui du crédit d'impôt actuel (29%)** pour les dons de plus de 200 \$.

Ce crédit s'applique uniquement aux nouveaux dons, au-delà du niveau précédemment donné.

Il plafonne à **10 000 \$** (le crédit de 29% s'applique aux dons dépassant ce montant) et ses avantages ciblent principalement les familles de travailleurs et les Canadiens à revenu moyen.

### Pourquoi avons-nous besoin d'un crédit d'impôt allongé ?

Le nombre de contribuables canadiens déclarant des dons de bienfaisance est en baisse - de 30% en 1990 à 24% en 2007.

Nous devons agir maintenant afin de renouveler la base des personnes déclarant des dons de bienfaisance au Canada en encourageant les Canadiens à donner, et en incitant les donateurs à donner davantage.

La recherche montre que **plus de la moitié des donateurs seraient prêts à accroître leur dons de bienfaisance si de meilleurs incitatifs fiscaux étaient en place.**<sup>1</sup>

De nombreux organismes de bienfaisance constatent que la demande de services a augmenté, tandis que les fonds venant des entreprises et du gouvernement ont été réduits. Un crédit d'impôt allongé les aiderait à recevoir plus de dons de la part des Canadiens, leur permettant ainsi de mieux répondre aux besoins individuels et communautaires.

### Quel en sera le coût ?

Les coûts différentiels dépendront de combien de gens investissent dans des organismes de bienfaisance à la suite du nouveau crédit et de combien ils augmentent leurs dons.

Si les Canadiens augmentaient leur dons de 200 millions de dollars durant la première année, le coût différentiel du gouvernement serait de 20 millions de dollars - un rendement de dix pour un.

Cependant, contrairement au taux d'augmentation générale, **chaque dollar investi donnera un rendement mesurable en terme de nouveaux dons de bienfaisance**, puisque le crédit est activé uniquement lorsque les Canadiens donnent plus qu'ils ne le faisaient auparavant.

---

<sup>1</sup> Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation 2007

## Qui bénéficiera de ce nouveau crédit ?

**Une augmentation de 5% en dons de l'ordre de 200 \$ à 10 000 \$ générerait 411 millions de dollars en nouveaux investissements dans les collectivités** partout au pays, en permettant aux organismes de bienfaisance de prévenir et d'atténuer les problèmes sociaux, d'améliorer la qualité de vie, et de soutenir les individus et les familles les plus durement frappés par la récession.

**Les familles de travailleurs et les Canadiens à revenu moyen** seront en mesure de donner davantage aux organismes de bienfaisance de leur choix.

**Les organismes de bienfaisance de toutes tailles et dans toutes les régions** bénéficieront d'un plus grand soutien, en particulier les organismes de bienfaisance qui s'appuient davantage sur les dons de revenus que sur les dons de biens pour remplir leur mission.

## N'est-ce pas juste un autre avantage fiscal pour les Canadiens riches ?

**Pas du tout - 32% des Canadiens font des dons de plus de 200 \$**, représentant 91% de tous les dons.

**Le crédit d'impôt concerne les Canadiens à revenu moyen** qui donnent généralement une partie de leur revenu et ont moins bénéficié de mesures fiscales précédentes visant à encourager les dons importants d'actifs.

**Le plancher de 200 \$ reflète le niveau de don médian de 250 \$ au Canada.**<sup>2</sup> Cette médiane est considérablement plus élevée dans certaines provinces.

## Comment puis-je aider à promouvoir la proposition de crédit d'impôt allongé ?

**Parlez ou écrivez à votre député** pour lui faire savoir comment cette proposition aidera à contribuer à l'édification de collectivités saines et dynamiques dans lesquelles les Canadiens veulent vivre et travailler.

**Expliquez aux leaders d'opinion de votre collectivité en quoi cette proposition aidera les gens** chez nous et partout dans le monde dont se soucient les Canadiens, en expliquant de façon concrète l'impact que l'augmentation des dons de bienfaisance pourrait avoir sur votre propre organisation.

---

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*, [mardi 4 novembre 2008](#), fondé sur les dons revendiqués en 2007.

## VOICI COMMENT FONCTIONNE LE CRÉDIT D'IMPÔT ALLONGÉ

### ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Claudia Tedesco est une femme mariée âgée de 47 ans, avec enfants, vivant à Chilliwack, en Colombie-Britannique. Pour soutenir sa collectivité, elle fait des dons de bienfaisance à un éventail d'organismes communautaires et de programmes locaux.

**Claudia a fait un don de 200 \$ en 2008. Cela lui coûte 159.88 \$, puisqu'elle récupère 40.12 \$ (20,06%) en crédit d'impôt de bienfaisance.**

15% de crédit d'impôt fédéral de bienfaisance x 200 \$	= 30.00 \$
<u>5,06% de crédit d'impôt de C.-B. x 200 \$</u>	<u>= 10,12 \$</u>

**Total du crédit d'impôt de bienfaisance = 40.12 \$ ou 20,06%**

### PREMIÈRE ANNÉE

En 2010, Claudia décide de donner un peu plus en réponse à l'impact de la récession sur sa collectivité, sachant que le coût sera partiellement compensé par un nouveau et plus généreux crédit d'impôt allongé de bienfaisance de 39%, pour des dons annuels de plus de 200 \$.

**Claudia donne 350 \$ aux organismes de bienfaisance en 2010. Cela lui coûte 229.33 \$, puisqu'elle recouvre 120.67 \$ (34,48%) – ancien crédit d'impôt plus le nouveau crédit d'impôt allongé qui s'applique à son don additionnel de 150 \$.**

15% du fédéral + 5,06% de crédit d'impôt de bienfaisance de C.-B. x 200 \$	= 40.12 \$
<u>39% de crédit d'impôt fédéral + 14,7% de crédit d'impôt de bienfaisance de C.-B. x 150.00 \$</u>	<u>= 80.55 \$</u>

**Total du crédit d'impôt de bienfaisance = 120.67 \$ (34,48%)**

### DEUXIÈME ANNÉE

Avec un nouvel emploi mieux rémunéré, une économie plus forte et le soutien supplémentaire du crédit d'impôt allongé, Claudia décide qu'elle peut se permettre de donner encore plus que l'an dernier.

**Claudia fait don de 700 \$ aux organismes de bienfaisance en 2011. Cela lui coûte 406.38 \$, puisqu'elle recouvre 293.62 \$ (41,94%) en crédit d'impôt de bienfaisance.**

15% du fédéral + 5,06% de crédit d'impôt de bienfaisance de C.-B. x 200 \$	= 40.12 \$
29% fédéral + 14,7% de crédit d'impôt de bienfaisance de C.-B. x 150 \$	= 65.55 \$
<u>39% de crédit d'impôt allongé fédéral + 14,7% de crédit d'impôt de bienfaisance de C.-B. x 350.00 \$ suivant</u>	<u>= 187.95 \$</u>

**Total des crédits d'impôt de bienfaisance = 293.62 \$ (41,94%)**